EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Nº 1
mars 2011
édition française

éducation ch

Sommaire:

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 17 MARS 2011 À BERNE
Principaux thèmes et décisions pages 2 et 3

ZOOM
PISA 2009 page 4 Accès à l'enseignement par une seconde formation page 5

ACTUALITÉS EN BREF
Procédures d'audition - Nouveautés IDES - Vient de paraître page 6

ÉDITORIAL

FAVORISER LES ÉCHANGES

«Echanges de jeunes – apprendre à mieux connaître et comprendre la Suisse»: tel est le thème de la collecte 2011 de Pro Patria.
Chaque année, près de 15 000 élèves participent, avec leur classe ou à titre individuel, à un échange entre les régions linguistiques. Cela représente un nombre remarquable d'échanges et témoigne de l'engagement des cantons dans ce domaine.

Carlo Schmid-Sutter, conseiller d'Etat
Directeur de l'instruction publique du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures

De nouveaux et importants moyens financiers seront mis, ces prochaines années, à disposition pour les échanges de jeunes. S'appuyant sur la nouvelle loi sur les langues, la Confédération versera, à partir de cette année, un important montant à la Fondation ch, montant destiné à l'échange de jeunes à l'intérieur de la Suisse. Des contributions d'autres partenaires viendront s'y ajouter. En tant que président de la Fondation Pro Patria, je suis particulièrement heureux que Pro Patria ait décidé de consacrer la recette de la collecte 2011 avant tout à l'échange de jeunes. Pro Patria poursuit ainsi l'engagement mené depuis de nombreuses années. Elle entend apporter une contribution en vue d'améliorer la compréhension des jeunes pour les autres régions linguistiques. Cela correspond parfaitement au but de la fondation. L'objectif est de mettre à la disposition de la Fondation ch, à l'issue de la collecte, un montant de 650 000 francs pour les années 2011–2016.
Cette année, dans les 26 cantons, des milliers de jeunes participeront à nouveau à la collecte de Pro Patria. Je suis persuadé que cette forme de coopération des jeunes est très utile et très précieuse. Nous pouvons ainsi les sensibiliser à l'idée d'actions d'utilité publique et les inciter à mener de telles actions. En outre, les écoles qui s'associent déjà aux collectes de Pro Patria ou qui le feront à l'avenir pourront déposer, auprès de la Fondation ch, une demande de soutien pour un échange de classes.
Nous avons à présent la chance unique d'augmenter, de façon significative, le nombre de jeunes prenant part à des échanges à l'intérieur de notre pays. En tant que directrices et directeurs de l'instruction publique, il est important que nous nous engagions, nous aussi, afin qu'un nombre plus élevé de jeunes saisissent l'occasion de faire l'expérience d'un échange. J'ai donc bon espoir que nous parviendrons à doubler, d'ici 2016, le nombre de jeunes participant à des activités d'échange.

À L'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDIP DU 17 MARS 2011

Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en Assemblée plénière.
Voici les principaux thèmes et décisions de l'assemblée du 17 mars 2011 qui s'est déroulée à Berne.

Le conseiller d'Etat Christian Amsler (SH) ainsi que les conseillères d'Etat Monika Knill (TG) et Christine Bickel (GL)

PISA 2009: appréciation des résultats et conclusions à tirer pour l'encouragement de la lecture

Lors de sa première réunion après la publication des résultats de PISA 2009, l'Assemblée plénière de la CDIP a examiné ces résultats qu'elle estime globalement positifs. Elle tient à remercier les enseignantes et enseignants ainsi que les autres spécialistes du milieu scolaire pour leur engagement. En outre, elle a décidé de poursuivre les efforts entrepris en vue d'encourager la lecture.

| Pour en savoir plus: article page 4

Passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires: adoption du règlement révisé

Parallèlement au Conseil fédéral, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé les améliorations apportées à l'examen complémentaire maturité professionnelle > hautes écoles universitaires («Passerelle»). Les textes suivants ont fait l'objet de modifications:

- Le 17 mars 2011, la CDIP a approuvé la révision totale du règlement Passerelle de la CDIP (règlement relatif à l'examen complémentaire permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle fédérale d'être admis aux hautes écoles universitaires). La révision a nécessité l'adaptation parallèle de l'ordonnance fédérale qui a la même teneur que le règlement de la CDIP. Le Conseil fédéral a approuvé cette adaptation lors de sa séance du 2 février 2011. Le règlement et l'ordonnance entreront en vigueur le 1er avril 2012.
- L'adoption parallèle de ces deux textes législatifs est basée sur la convention administrative passée en 1995 entre le Conseil fédéral et la CDIP et concernant la reconnaissance des certificats de maturité. L'Assemblée plénière de la CDIP et le Conseil fédéral ont approuvé une modification de la convention. Cette modification entrera en vigueur le 1er avril 2011.
- Les directives de la Commission suisse de maturité, qui règlent de façon plus détaillée l'organisation de l'examen complémentaire, sont actuellement remaniées sur la base des textes révisés. Une fois approuvées par la CDIP, le DFI et le DFE, les nouvelles directives pourront entrer en vigueur le 1er mai 2011.

La révision totale du règlement Passerelle porte en premier lieu sur des modifications qui concernent la procédure d'examen et les critères de réussite. Elle ne prévoit pas d'augmenter les exigences de l'examen en termes de contenu.
Les examens complémentaires se dérouleront pour la première fois selon le nouveau régime à partir de l'été 2012.

| www.cdip.ch> actuel > communiqué de presse CDIP/DFI/DFE du 18.3.2011

Message culture de la Confédération: une discussion a été menée

En octobre 2010, la CDIP a adopté une prise de position concernant le projet de Message culture pour la période 2012–2015. La Confédération a pris en compte certaines critiques formulées par les cantons qui ont notamment demandé un renforcement du financement des institutions d'envergure nationale et un financement fiable des projets en cours. Les moyens financiers prévus pour la protection du patrimoine et la conservation des monuments historiques continuent toutefois d'être insuffisants. Le 23 février 2011, le Conseil fédéral a approuvé le Message culture et l'a transmis au Parlement. Lors de la suite des délibérations sur le message, la CDIP s'engagera afin d'obtenir des améliorations dans le domaine du patrimoine et des monuments historiques.

Formation professionnelle, orientation universitaire et de carrière: approbation de crédits destinés au financement de projets

Le budget du Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a été augmenté dans les trois domaines suivants:

- L'Assemblée plénière a donné son accord au financement du projet «Mise en place d'une plate-forme d'échange de données électroniques pour la formation professionnelle» à partir de 2012. L'objectif est que les cantons qui, dans ce domaine, utilisent des applications informatiques différentes puissent échanger plus facilement leurs données. Le projet sera placé sous la direction du CSFO et accompagné par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).
- Le mandat de prestations du CSFO sera élargi. Dès 2012, il englobera également les tâches «Conseil et diagnostic». Le but consiste à mettre à la disposition des services cantonaux d'orientation des instruments de travail appropriés permettant par exemple d'évaluer les capacités et les intérêts des jeunes et des adultes. L'Assemblée plénière a approuvé l'augmentation correspondante du budget du CSFO à partir de 2012.
- Le portail www.orientation.ch, disponible en trois langues, fera l'objet d'adaptations technologiques (nouvelles technologies serveur et internet). L'Assemblée plénière a accepté l'augmentation correspondante du budget du CSFO dès 2012.

Les conseillers d'Etat Urs Wüthrich-Pelloli (BL) et Klaus Fischer (SO)

Comité de la CDIP: la conseillère d'Etat Monika Knill est élue au Comité

L'Assemblée plénière de la CDIP a élu au Comité la conseillère d'Etat Monika Knill (TG) avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Mme Knill fait partie du Comité en tant que l'un des trois membres délégués par la CDIP de la Suisse orientale.
Voir la composition actuelle du Comité de la CDIP à l'adresse:

| www.cdip.ch > la CDIP > organes politiques > membres de la CDIP

ZOOM

PISA 2009

L'ENCOURAGEMENT DE LA LECTURE: DES EFFORTS À POURSUIVRE

Les résultats de PISA 2009 sont dans l'ensemble positifs pour la Suisse. Elle doit persévérer dans l'encouragement de la lecture et améliorer encore les résultats dans le domaine des sciences. Les efforts au niveau cantonal seront soutenus par la mise en évidence et l'échange de pratiques d'excellence entre les cantons.

Les conseillers d'Etat Josef Arnold (UR), Walter Stählin (SZ), Res Schmid (NW) et Stephan Schleiss (ZG)

Le 7 décembre 2010, le consortium national PISA.ch a présenté les résultats de PISA 2009 lors d'une conférence de presse organisée à Berne par ses mandants: la CDIP et le DFE. Lors de sa séance de mars, l'Assemblée plénière de la CDIP a mené une discussion sur les résultats et a fait part de ses conclusions.

Les principales évolutions

La CDIP juge les résultats positifs dans leur ensemble: en 2009, en lecture, la Suisse n'en est plus au même point qu'en 2000, en mathématiques, elle reste en haut du classement et en sciences, elle réédite son bon résultat.
La lecture était, comme en 2000, le thème principal des tests en 2009. Deux points sont particulièrement dignes d'attention concernant les résultats en lecture:

- La Suisse fait partie des quelques rares pays de l'OCDE qui sont parvenus, entre 2000 et 2009, à réduire de manière statistiquement significative leur proportion d'élèves faibles en lecture (inférieurs au niveau 2) en maintenant dans le même temps leur proportion de bons lecteurs. Alors qu'il y avait encore 20,4 % de jeunes n'atteignant pas le niveau 2 lors de PISA 2000, la proportion enregistrée en 2009 est en effet descendue à 16,8 %. Ce sont essentiellement les performances en lecture des jeunes issus de la migration (eux-mêmes nés à l'étranger et/ou dont les parents sont nés à l'étranger) qui se sont améliorées. Cette évolution est d'autant plus remarquable que, durant la même période, la proportion de jeunes issus de la migration augmentait de 20,7 % à 23,5 % en Suisse.
- Si l'on considère le résultat de la Suisse en lecture de manière isolée, l'évolution n'est pas significative entre PISA 2000 (494 points) et PISA 2009 (501 points). Toutefois, en considérant ce résultat dans son contexte, celui de la comparaison internationale, il apparaît que la position de la Suisse est manifestement meilleure qu'en 2009. Dans PISA 2000, la Suisse se situait dans la moyenne de l'OCDE, alors qu'en 2009, elle se positionne de manière significative au-dessus de cette moyenne. Cela s'explique en partie par le fait que plusieurs pays qui figuraient parmi les meilleurs en 2000 n'ont pas réussi à maintenir leurs résultats. Ainsi replacés dans leur contexte, on voit donc que les résultats de la Suisse, stables et en constante amélioration, sont réjouissants.

Un tel résultat n'aurait pu être atteint sans l'engagement des enseignantes et enseignants ainsi que de tous les autres professionnels de l'enseignement. Lors de la discussion concernant les résultats PISA, la CDIP a souligné leur rôle important et les a remerciés de leurs efforts.

Les conclusions: les cantons poursuivent leurs efforts de promotion de la lecture ...

Il y a presque 10 ans, la CDIP avait adopté un plan d'action pour la promotion de la lecture après avoir pris connaissance des résultats de lecture dans PISA 2000. Il semble bien que les efforts entrepris alors dans ce sens par tous les cantons aient commencé à porter leurs fruits. L'Assemblée plénière de la CDIP s'est prononcée en faveur de la poursuite de ces efforts. Comme auparavant, les cantons accorderont une attention particulière à l'apprentissage précoce de la langue à l'école enfantine et primaire ainsi qu'à des projets qui stimulent l'envie de lire et ciblent plus particulièrement les garçons.

... la CDIP se concentre sur les projets déjà mis sur les rails et soutient l'échange de pratiques d'excellence

La CDIP n'estime pas nécessaire d'élaborer un nouveau plan d'action national. Elle veut en priorité investir ses ressources dans les projets qu'elle a d'ores et déjà planifiés. Il s'agit notamment de l'introduction des objectifs nationaux de formation (standards de formation) pour la langue de scolarisation, les langues étrangères, les mathématiques et les sciences naturelles ainsi que de la mise en place des instruments qui en découlent: plans d'études régionaux, bilans de situation individuels.
En outre, la CDIP entend soutenir l'identification et l'échange des approches qui se révèlent efficaces pour la promotion de la lecture. Les résultats de PISA 2009 par région linguistique et par canton seront pris en compte. Ils seront publiés fin 2011. Le Secrétariat général de la CDIP organisera en 2012 un congrès national sur le thème des pratiques d'excellence en promotion de la lecture. A l'issue de ce congrès, les approches ayant fait leurs preuves seront recommandées aux cantons, aux communes et aux écoles.

| Pour plus d'information: www.cdip.ch > CDIP > documents officiels > déclarations politiques

| Contact: Heinz Rhyn, responsable du Département Développement de la qualité (rhyn@edk.ch)

ZOOM

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT PAR UNE SECONDE FORMATION

Les cantons veulent définir des règles communes régissant l'aménagement de la formation d'enseignant pour les personnes disposant d'une expérience dans une autre profession, en vue de l'obtention d'un diplôme reconnu par la CDIP à l'échelon national.

En Suisse, la formation des enseignantes et des enseignants s'effectue dans les hautes écoles pédagogiques et dans les universités. Elle est avant tout axée sur des personnes souhaitant embrasser la carrière de l'enseignement immédiatement après l'obtention d'une maturité gymnasiale. Il y a certes des voies hors de la maturité gymnasiale et de la maturité spécialisée, orientation pédagogie, pour accéder à la formation d'enseignant, mais, dans tous les cas, un examen complémentaire en culture générale est indispensable. Aujourd'hui déjà, les étudiants peuvent demander la prise en compte des études effectuées préalablement et de leur expérience dans l'enseignement. En revanche, cela n'est possible ni pour l'expérience professionnelle acquise en dehors de l'enseignement ni pour l'expérience de vie. Se reconvertir dans l'enseignement est par conséquent une démarche coûteuse qui dépasse les disponibilités en temps ou en ressources financières de nombreux professionnels.

Objectif: des diplômes reconnus à l'échelon national

Au cours des derniers mois, divers cantons ont créé de nouvelles filières de formation pour les professionnels (notamment des titulaires d'un diplôme d'une haute école exerçant une profession proche du domaine scolaire) qui souhaitent se reconvertir dans l'enseignement. Lors de son assemblée annuelle des 27 et 28 octobre 2010, la CDIP a approuvé le principe d'offrir des possibilités de formation à ces personnes dont l'expérience personnelle et professionnelle peut représenter un enrichissement pour l'école. Il est toutefois très important de garantir la reconnaissance nationale de ces formations.

En discussion: développement de la réglementation de la reconnaissance des diplômes de la CDIP

La CDIP procède actuellement à l'examen des possibilités de réglementer, à l'échelon national, l'accès à la formation et la formation des personnes souhaitant se reconvertir dans l'enseignement; elle examine en outre la façon dont l'expérience personnelle et professionnelle de ces personnes peut être prise en compte. Ce faisant, la CDIP veut soutenir les cantons lors de la mise en place de programmes de qualification pour les personnes en reconversion vers la profession enseignante.
Lors de sa séance du 20 janvier 2011, le Comité de la CDIP a chargé le Secrétariat général d'élaborer des propositions dans ce sens; celles-ci devront porter essentiellement sur les domaines suivants:

- Reconnaissance des compétences acquises de manière non formelle (validation des acquis de l'expérience). Il est prévu de réglementer les conditions permettant la prise en compte de ces compétences dans la formation.
- Lien entre activité d'enseignement et formation (formation en emploi). Il est prévu de définir des exigences applicables à ce type de formation caractérisée par une importante dimension pratique.
- Accès à la formation sans aucun des certificats ou diplômes formels requis, par exemple sans certificat de maturité (admission sur dossier): il est prévu d'établir des règles régissant ce type d'accès alternatif.

De premières propositions seront soumises au Comité de la CDIP en automne 2011.

| Pour en savoir plus: www.cdip.ch > domaines d'activités > formation des enseignantes et enseignants > reconversion dans l'enseignement

| Contact: Madeleine Salzmann, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles (salzmann@edk.ch)

ACTUALITÉS EN BREF

PROCÉDURES D'AUDITION

Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II

L'organisation du projet Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II propose deux textes:

1) Projet de déclaration commune concernant les mesures qu'il reste à prendre au niveau de la transition scolarité obligatoire – secondaire II. Par cette déclaration, les cantons, la Confédération, les organisations du monde du travail et les associations faîtières des enseignants sont invités à renouveler l'engagement qu'ils ont pris en 2006.
2) Projet de recommandations de la CDIP concernant la transition scolarité obligatoire – secondaire II.

Ces deux textes font l'objet d'une procédure d'audition depuis début février jusqu'au 31 mai 2011.

| www.nahtstelle-transition.ch

NOUVEAUTÉS IDES

Infolettre forum@ides

La nouvelle formule de l'infolettre forum@ides comprend deux parties:

- la première contenant la documentation parlementaire (interventions parlementaires, réponses, prises de position ou messages des gouvernements cantonaux et fédéraux) rassemblée par l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg sur mandat de la CDIP/IDES,
- la seconde consistant en un choix documentaire: IDES effectue un choix parmi ses nouvelles acquisitions et vous le propose régulièrement.

Le rythme de parution est désormais bimensuel, ceci notamment pour suivre les développements dans le secteur de la documentation parlementaire.

| Abonnements sous forum.ides@edk.ch

| www.cdip.ch > documentation > infolettres

VIENT DE PARAÎTRE

Taxes d'études

Nils Heuberger. Taxes d'études socialement acceptables. Modèles d'aménagement socialement acceptable des taxes d'études intégrant les versements compensatoires intercantonaux et les régimes cantonaux de bourses d'études. Berne: CDIP 2011 (Etudes + rapports 32B)

47 pages, CHF 12.–, disponible en français et allemand

| www.cdip.ch > documentation > publications de la CDIP

Enseignement des langues

Disponible uniquement en allemand:
Die Bedeutung der Sprache. Bildungspolitische Konsequenzen und Massnahmen. OECD/CERI-Regionalseminar für die deutschsprachigen Länder in Graz (Österreich) vom 8. bis 11. November 2009 / Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF, Deutschland), Bundesministerium für Unterricht, Kunst und Kultur (bm:ukk, Österreich) Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK, Schweiz). Berlin: Berliner Wissenschafts-Verlag 2010.

253 pages, ISBN- ISSN: 978-3-8305-1876-1, disponible en librairie, unique-ment en allemand.

Impressum

éducationch paraît trois fois par an après les assemblées plénières de la CDIP (en mars, juin et octobre/novembre), présente les principales décisions prises par la CDIP et donne des nouvelles des projets en cours.

éducationch N° 1, mars 2011
Edition française, tirage 450
Editeur & copyright:

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Rédaction: Secrétariat général CDIP (Gabriela Fuchs)
Adresse: Secrétariat général CDIP, Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale 660, 3000 Berne 7
Edition en ligne: www.cdip.ch > documentation > infolettres
Téléphone/fax: +41 (0)31 309 51 11, +41 (0)31 309 51 50
Site Web/courriel: www.cdip.ch, edk@edk.ch
Conception graphique: kong.funktion gestaltung, Biel-Bienne
Mise en page: Secrétariat général CDIP
Impression: Ediprim SA, Biel-Bienne